

# Financement des établissements médico-sociaux: convergences et enjeux

Lunch Agora AGOER INSOS Genève – 9 mai 2019

## SUR LA PARTICULARITÉ DU FINANCEMENT DES EMS

- 1. La participation du résident/locataire:** env. 60% des frais de pension et d'accompagnement, ainsi qu'une partie des soins, lui sont facturés.
- 2. La participation des pouvoirs publics:** env. 20% de la facture.
- 3. Participation de la Lamal:** le calcul se fonde sur la grille **PLAISIR**, méthode de mesure de la charge en soins.

Les assurances font pression sur les EMS en remettant en question la prise en charge de la **Liste des Moyens et Appareils (LiMA)**, qui recense les moyens et appareils.

De façon plus claire que pour les EPH, le contrat d'hébergement prévoit que **l'EMS prend en charge**: la chambre, les repas, l'animation et l'entretien du linge et du bâtiment.

**Le locataire prend en charge:** les frais de téléphone, dentiste, sorties individuelles, vacances, etc.

Le financement par un contrat d'hébergement pose **la question éthique de la solvabilité du locataire** et de savoir s'il faut le sélectionner en fonction de celle-ci...

## LE PRIX DE PENSION

- EMS et EPH bénéficient d'un prix de pension dont le calcul reste «mystérieux».
- Les prestations complémentaires, fédérales (PCF) ou cantonales (PCC) sont là pour couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de l'AI ou de l'AVS.
- Le calcul de ces prestations diffère selon que la personne vit chez elle, en EPH ou en EMS.
- Si la personne vit en EPH ou en EMS, les PC interviennent pour combler le **déficit entre les dépenses** occasionnées par le séjour dans un établissement et les **revenus**. Les dépenses reconnues constituent la **taxe journalière**.
- A Genève, **la taxe journalière est le prix de pension agréé par l'autorité cantonale**.

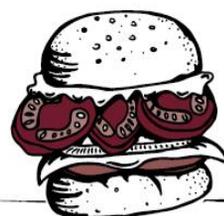
## LA PRESTATION ET SON FINANCEMENT

L'enjeu du projet **d'Objectivation du Financement des EPH (Projet OFE)** est de mieux comprendre comment la prestation est financée: «quel argent va à quel type de prestation?».

Il convient de trouver un équilibre entre placer l'argent au centre, ou la personne.

Le débat est politique, mais aussi de société:

**Comment voit-on le financement de demain? Comment penser autrement la prestation qu'on offre?**



# Suite...

Lunch Agora AGOEEER INSOS Genève – 9 mai 2019

## HORIZONS ET PISTES

Les années à venir vont être complexes, notamment en raison du **vieillessement de la population**, mais elles seront également une opportunité.

On se dirige vers une philosophie d'un financement qui s'adapte à la personne le plus possible. Donc **pas un dispositif qui soit le même pour tout le monde, mais qui s'adapte**, qui soit flexible.

Les **demandes de dérogation d'âge** pour l'entrée en établissement médico-social pour les patients n'ayant pas atteint l'âge AVS sont une piste. Créer des EMS destinés aux personnes en situation de handicap uniquement serait contraire à une politique d'intégration.

Ce cas de figure est vécu de façon diverse: positive car des personnes plus jeunes, habituées aux institutions, s'intègrent bien dans le cadre de l'EMS; négative car les lieux ne sont pas forcément adaptés au handicap des personnes.

Les EMS et les EPH pourraient **travailler ensemble sur plusieurs projets pilotes**, comme ceux de:

- La formation des professionnels

- La restitution à l'Etat en fin de contrat
- L'Accueil à temps partiel
- Le projet individuel du résident/locataire

**L'Accueil à temps partiel** est voulu par de nombreux parents. Aujourd'hui, c'est soit on intègre l'établissement en internat, ou alors on est en externat. Un milieu n'est pas possible. Ce type d'accueil est à développer: il permet l'intégration progressive dans un lieu de vie communautaire (EMS ou PEH) et permet aux parents de souffler. Les **proches aidants** (parents-famille) sont un pilier du système qui, sans eux, s'écroulerait. Les **soins à domicile** en sont un autre.

- **Il conviendra de travailler les synergies et complémentarités entre les EPH, les EMS, et le réseau de soins pour le maintien à domicile et le soutien aux proches aidants.**

## QUELQUES POINTS DE VIGILANCE...

Les grilles ou outils d'évaluation tels que **PLAISIR** ou **BIA** vont permettre d'évaluer les besoins de soins et d'accompagnement, mais le risque est de continuer à classer les personnes dans des petites cases. **Si ces outils sont une part importante pour arriver à une relative objectivation du financement, ils ne livrent qu'une partie de l'information.**

Attention aussi à la **privatisation à outrance de la prestation, dans une logique purement financière.**

## POUR POURSUIVRE LA REFLEXION...

- [LiMA](#)
- L'outil [PLAISIR](#)
- Publication [d'INSOS Suisse sur BIA](#)
- [Service des prestations complémentaires](#)
- **Les EMS coûtent-ils trop cher?** Article paru dans la TdG du 06.11.2018 <https://www.tdg.ch/economie/argentfinances/ems-coutentils-cher/story/25650584>
- [Dérogation d'âge non-EMS pour entrer en EMS](#)
- Le **Mur des proches aidants** est à découvrir [ICI](#).
- Le [réseau de soins genevois pour le maintien à domicile](#) et le soutien aux proches aidants.
- «**Tu verras maman, tu seras bien**», de Jean Arcelin, éd. XO Documents, 2019: témoignage d'un ancien haut cadre qui a quitté le secteur automobile pour diriger un EHPAD français .